# Précisions déchetterie



## Déchets encombrants combustibles

Pour les ménages, les récipients en plastique égaux ou supérieurs à 2 litres peuvent être considérés comme déchets encombrants.

Volume accepté au total 2 m³. En cas de volume plus important (déménagement, appartement à vider en cas de décès par exemple), contactez impérativement le service technique au 026 652 90 70.



#### Déchets inertes

Lors des travaux de rénovation, transformation, construction, les déchets doivent être déposés dans une benne privée. L'élimination et le tri des déchets de chantier sont à la charge des propriétaires, respectivement des entreprises concernées.



#### Papier et carton

**Excepté**: papier cadeau enduit, papier à fleurs, papier ménage, autocollants, serviettes, mouchoirs en papier, nappes en papier, sacs pour aliments d'animaux, emballages de lait ou de jus de fruits, tambours de poudre à lessive, sacs de ciment ne sont pas admis à la déchetterie.



## Déchets non admis à la déchetterie



## Déchets de chantier

Les matériaux inertes dont la nature n'entraine aucune influence nocive

sur les eaux d'infiltration, tels que les matériaux d'excavation et de démolition propres. L'élimination de ces matériaux est à la charge des propriétaires, respectivement des entreprises concernées.



#### Les produits toxiques

Acides, liquides inflammables, diluants, solvants, thermomètres,

peintures, insecticides, désherbants, sprays contenant du CFC, bains photographiques, engrais, détartrants, poisons pour animaux, etc. doivent être rapportés au lieu d'achat. Toutefois, ils peuvent aussi être apportés à la station d'épuration (STEP).

#### Lieu de dépose :

Route de Massonnens 2, 1680 Romont tél. 026 652 12 96 <u>Heures d'ouverture :</u> Le jeudi de 14h30 à 16h30.



## Pneus

A rapporter dans un garage ou un centre de recyclage.



#### Médicaments

Retour à la pharmacie. (médicaments, seringues, etc.).



## Dépouilles d'animaux

Les déchets carnés sont les cadavres d'animaux de compagnie.

La récolte est sous la responsabilité de Sanima (Etablissement d'assurance des animaux de rente). <u>www.sanima.ch</u>

#### Lieu de dépose :

Route de Massonnens 4a, 1680 Romont tél. 026 519 01 06 / 026 305 22 75

#### Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 09h00 à 10h30 Le samedi de 07h30 à 09h00 (sauf jours fériés)

\*jusqu'à 250kg

## Autre lieu de dépose :

Gros Essert 1, 1697 La joux tél. 026 655 04 45

## Heures d'ouverture :

Du lundi au samedi de 13h30 à 15h30 (sauf jours fériés)

\*Gros bétail jusqu'à 15h00.